

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 19 juillet 2023  
à 11 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le mercredi 19 juillet 2023, à 11 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2023.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1238863008

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement (2023-09) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10), et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2).*

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1238863007

Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, à compter du 23 septembre 2023.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le lundi 18 juillet 2023



**Dossier # : 1238863008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement (2023-09) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2).

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance extraordinaire du 19 juillet 2023, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé:

D'adopter le Règlement (2023-09) modifiant le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)* et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)*.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-07-18 10:00

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238863008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement (2023-09) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, la Direction du développement du territoire et des études techniques désire procéder à une modification du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)* pour y inclure une tarification reliée à une demande d'autorisation d'usages, tel que définit à l'article 3 de ce projet de règlement disponible en pièce jointe de ce présent sommaire décisionnel. De plus, il est proposé de regrouper les tarifs prévus lors de l'étude d'une demande de certificat d'occupation. Conséquemment, l'étude d'une demande de certificat d'occupation touchant l'usage «bar, restaurant, brasseur artisanal, gîte, hôtel ou résidence de tourisme commerciale» sera facturée au tarif s'élevant à 880,75\$. Le montant prescrit pour une demande de certificat d'autorisation de café-terrasse sur le domaine privé passera de 268,00\$ à 340,00\$.

En vue du déploiement de l'escouade visant à freiner l'occupation illégale de certaines résidences de tourisme, l'arrondissement veut se doter d'un certificat d'occupation pour les résidences de tourisme de type collaborative, à même un logement principal. Afin de s'assurer de la possibilité d'exiger ce certificat, une validation a été faite auprès du Service des affaires juridiques.

De ces modifications, l'arrondissement souhaite également demander des documents supplémentaires qui permettront d'être mieux renseigné sur les activités de chaque usage demandé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1232583001 - Adoption du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*.

- 1220482003 - CA22 25 0348 - Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)*.

**DESCRIPTION**

Les modifications proposées dans ce projet de règlement se déclinent comme suit :

1. L'article 4 du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)* est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 1°, par le suivant :

«1° pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour :

a) un usage bar, restaurant, brasseur artisanal, gîte, hôtel ou résidence de tourisme commerciale : 880,75 \$

b) tout autre usage : 340,00 \$

c) plus d'un usage, le montant le plus élevé parmi ceux prévus pour l'étude de chacun des usages demandés. »;

2° le remplacement, au paragraphe 2.2°, du nombre « 268,00 », par le nombre « 340,00 ».

2. L'article 6 de ce Règlement est modifié par le remplacement des mots « et 9 », par « , 9 et 9.1 ».

3. Ce Règlement est modifié par l'insertion, après l'article 9, de l'article suivant :

« 9.1. Aux fins du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, il est perçu :

1° pour l'étude d'une demande d'autorisation pour :

a) un usage garderie 1 600,00 \$

b) tout autre usage 4 000,00 \$

2° pour l'étude d'une demande d'autorisation pour un usage temporaire 1 600,00 \$

Si cette étude requiert une modification au Plan d'urbanisme (04-047) les frais sont majorés de : 3 502,00 \$

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et visant une autorisation relative à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8). »

4. Ce Règlement est modifié par l'insertion, après l'article 22, de l'article suivant :

« 22.1 Aux fins de la *Loi sur les permis d'alcool* (chapitre P-9.1), il est perçu :

1° pour l'étude d'une demande de certificat de conformité : 72.25 \$ ».

5. L'article 3 du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation* (R.R.V.M., c. C-3.2) est modifié par la suppression, au deuxième alinéa, du paragraphe 2.2°.

6. L'article 4 de ce Règlement est modifié par l'ajout après le paragraphe 5°, du paragraphe suivant :

« 6° pour les usages « résidence de tourisme collaborative », « résidence de tourisme commerciale », « gîte », « hôtel » et « maison de chambres » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), être accompagné :

a) des renseignements sur la personne responsable des activités de location et de la surveillance (nom, adresse, numéro de téléphone où la personne peut être rejointe en tout temps, adresse courriel);

b) une preuve d'identification de la personne responsable des activités de

location;

c) une preuve de résidence (dans le cas d'une résidence de tourisme collaborative);

d) des photos de l'intérieur et une description du logement (nombre de chambres et de salle de bain);

e) le lien de l'annonce publiée sur l'internet et sur les plateformes de location où l'usage résidentiel avec l'usage accessoire de résidence de tourisme y est affiché en location et dont les coordonnées et la capacité d'accueil y sont indiquées.

f) engagement à afficher le certificat d'occupation dans le vestibule de l'entrée principale de la résidence à un endroit bien visible, et à le maintenir à cet endroit tout au long de la durée de l'exploitation par le mandataire autorisé; ».

## JUSTIFICATION

Il importe d'adopter ce projet de règlement en cohérence avec les dispositions applicables dans le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTREAL 2030

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une avis public sera publié suite à l'entrée en vigueur du règlement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 19 juillet 2023.

- Adoption : À une séance ultérieure.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-07-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1238863007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, à compter du 23 septembre 2023.

**VU** l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), il est recommandé :

De nommer monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en remplacement de monsieur Claude Groulx, et ce, à compter du 23 septembre 2023.

**Signé par** Brigitte GRANDMAISON Le 2023-07-10 15:54

**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice)  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238863007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, à compter du 23 septembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite au départ à la retraite de monsieur Claude Groulx à compter du 23 septembre 2023, occupant actuellement le poste de secrétaire d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il importe de nommer un successeur conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Procéder à la nomination de monsieur Simon Provost-Goupil, à titre de Secrétaire d'arrondissement, à compter du 23 septembre 2023.

**JUSTIFICATION**

L'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) stipule ceci :

« 27. Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire.

Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. »

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-07-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs

